



APPEL A PROJET

**ANIMATION DES
TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP/NAP)**

A l'école publique Denis Forestier

Mairie de Maurs – BP 32 – 15600 MAURS –
Tél. 04.71.49.00.32 - E-mail : ecole@ville-maurs.fr

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Suite au décret ministériel de janvier 2013, la commune de Maurs a mis en place les « nouveaux rythmes scolaires » à l'**école primaire publique Denis Forestier** depuis quatre ans. Ces nouveaux rythmes visent à alléger les journées de classe et à répartir plus harmonieusement les heures d'enseignement dans la semaine pour favoriser la réussite des élèves. Concrètement, la classe termine désormais plus tôt les après-midi, et les élèves viennent en cours le mercredi matin.

Comme l'indique la réforme, ce temps libéré les après-midi est pris en charge par la Mairie qui est tenue d'organiser des « Temps d'Activités Pérисcolaires » (TAP/NAP). **Les TAP/NAP doivent permettre aux enfants de découvrir diverses activités dans des domaines variés : sport, arts, culture, science, jeux, environnement, etc.** Il s'agit donc d'un temps de loisirs après la classe.

Voici précisément comment s'organise l'emploi du temps des enfants (emploi du temps identique à la maternelle et à l'élémentaire) :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07h30 garderie	07h30 garderie	07h30 garderie	07h30 garderie	07h30 garderie
09h CLASSE	09h CLASSE	09h CLASSE	09h CLASSE	09h CLASSE
12h	12h	12h	12h	12h
pause mérédienne	pause mérédienne		pause mérédienne	pause mérédienne
13h30 CLASSE	13h30 CLASSE		13h30 CLASSE	13h30 CLASSE
	15h30		15h30	15h30
	TAP		TAP	TAP
16h30	16h30		16h30	16h30
garderie	garderie		garderie	garderie
18h30	18h30		18h30	18h30

Encadrement garderie : personnel municipal

Encadrement classe : enseignants

Encadrement TAP : personnel municipal – associations – bénévoles

L'an passé, un bon nombre d'associations sont intervenus sur les TAP/NAP. Nous souhaitons relancer ces partenariats, qui ont été très satisfaisants.

La commune lance un nouvel appel à projets en direction de tout organisme ou personne physique souhaitant proposer des ateliers aux enfants de l'école publique dans le cadre des TAP.

Les séances de TAP se déroulent les Mardi, Jeudi et Vendredi de 15h30 à 16h30. Avec une durée d'1h, les ateliers se déroulent obligatoirement dans l'enceinte scolaire ou à proximité immédiate. La participation des enfants aux TAP est facultative, gratuite, et fait l'objet d'une inscription préalable.

DOSSIER DE CANDIDATURE

ANIMATION DES TAP 2019-2020

FICHE PRESENTATION DE L'INTERVENANT

▪ Identité du porteur du projet :

- Individuel (bénévole)
- Association
- Entreprise, travailleur indépendant,....

▪ Coordonnées du porteur de projet :

Nom de la structure :

Nom/Prénom du référent :

En sa qualité de :

Adresse :

Téléphone/Fax : Mail :

Indiquer de quelle thématique relève votre action :

- Activités physiques et sportives
- Patrimoine
- Arts et culture
- Expression corporelle
- Santé
- Autre, citez :
- Accès aux nouvelles technologies
- Citoyenneté
- Sciences et techniques
- Découverte des langues
- Environnement, nature

▪ Description plus précise de l'intervention (contenu, objectifs) :

.....
.....
.....
.....

▪ Nombre d'intervenants mobilisés pour animer les séances :

Intervenant n°1 Nom :Prénom:.....

Qualification(s) :

Téléphone : Mail :

Intervenant n°2 Nom :Prénom:.....

Qualification(s) :

Téléphone : Mail :

MODALITES DES INTERVENTIONS

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP/NAP)
se déroulent les :

Mardi – Jeudi – Vendredi
De 15h30 à 16h30

Les activités s'organisent sur plusieurs périodes au cours de l'année. Une période s'étale entre chaque vacance scolaire : De *Septembre à Toussaint* ; *de Toussaint à Noël*, etc.

Les enfants ont le choix d'être présent le Mardi et/ou le Jeudi et/ou le Vendredi. Toutefois, ils doivent être présents les jours choisis tout au long de la période considérée.

Ex : si un enfant est inscrit le mardi en période 1, il doit être présent tous les mardis de cette période.

C'est pourquoi les ateliers que vous mènerez avec un même groupe ne pourront pas s'étaler sur une semaine complète, mais un jour par semaine pendant plusieurs semaines selon le nombre de séances nécessaires.

Ex pour une période : Mardi = danse / Jeudi = poterie / Vendredi = jeux de société.

- Merci de renseigner vos disponibilités dans le tableau ci-dessous en cochant les cases de votre choix (*plusieurs choix de jours et de périodes possibles*) :**

Périodes	Jours d'activités (de 15h30 à 16h30)		
Du 16/09 au 18/10 (= 5 semaines)	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi
Du 4/11 au 20/12 (= 7 semaines)	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi
Du 6/01 au 21/02 (= 7 semaines)	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi
Du 9/03 au 17/04 (= 6 semaines)	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi
Du 04/05 au 3/07 (= 9 semaines)	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi

- Progression des ateliers :**

Les ateliers doivent s'organiser de manière à permettre aux enfants de bénéficier d'une découverte progressive de l'activité de semaines en semaines. Dans cet esprit, un minimum de 3 interventions pour un même groupe est requis.

Merci de préciser le nombre de séances que vous souhaitez proposer à un même groupe d'enfants : • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8

▪ Indiquez à présent le public qui pourrait bénéficier de vos interventions :

Cycle 1 = 3-5 ans oui non
Cycle 2 = 6-8 ans oui non
Cycle 3 = 9-11 ans oui non

▪ Matériel que vous pouvez fournir pour les ateliers :

.....

▪ Besoins techniques/matériels à fournir par la Mairie (type de salle,...) :

.....

.....

▪ Indemnisation des interventions

Individuel

Intervention
bénévole

Associations

Un forfait de **120€** sera attribué aux associations proposant au minimum 6 séances au cours de l'année

Travailleurs indépendants,
Entreprises,...

Indiquer votre tarif svp :

..... € / séance

(incluant prestation, matériel, et déplacements)

**CANDIDATURE A RETOURNER AVANT LE 30/06
A LA MAIRIE DE MAURS :**

RENOVYER LES PAGES 3, 4 et 5 du dossier

Par courrier : Mairie de Maurs, BP 32, 15600 MAURS ou **Par mail** : ecole@ville-maurs.fr

La Mairie reprendra contact avec vous afin d'établir le planning précis de votre intervention et signer la convention d'animation.

Pour toute question : 04.71.49.00.32 ou ecole@ville-maurs.fr